

– TARIFS –

(TVA 20% incluse, hors émoluments, hors frais et débours, applicable à compter du 1^{er} mars 2026)

I – DROIT DES AFFAIRES

A- Droit commercial

- **Baux commerciaux et professionnels** 1 mois loyer HT
(minimum de perception de 1 200,00 € TTC).
- **Cession de fonds de commerce** (barème par tranche, minimum de perception 3 600,00 € TTC)
 - jusqu'à 300 000,00 € 3 % HT du prix de cession
 - au-delà de 300 000,00 € 2 % HT du prix de cession
- **Cession de droit au bail** 2,5 % HT du prix de cession
(avec un minimum de 2.400,00 € TTC)
- **Résiliation de bail commercial :**
 - Sans indemnité, sans créancier 960,00 € TTC
 - Avec indemnité et créancier 1 800,00 € TTC

B- Droit des sociétés

- **Constitution de société civile**..... 1.200,00 € TTC*
- **Constitution de société commerciale**..... 1.500,00 € TTC*
- **PV d'assemblée générale n'impliquant pas de modifications statutaires** 60,00 € TTC
- **PV d'assemblée générale impliquant des modifications statutaires** Sur devis
- **Cession de parts de société/d'actions** 2 % HT du prix de cession
(minimum de perception de 3.600,00 € TTC)

*hors apport immobilier et dispositions particulières

II – DROIT DE LA FAMILLE

- **Convention de démembrement** 1 % HT des capitaux traités
(minimum de perception de 1.000,00 € HT)
- **Consultation patrimoniale pour étude et mise en place d'un testament** Sur devis
(minimum de 300,00 € TTC)

III- DROIT IMMOBILIER

A- Avant-contrats

- **Honoraire de l'avant-contrat sauf vente de bois**

- De 1,00 € à 19.999,00 € 600,00 € TTC

- A partir de 20.000,00 € 360,00 € TTC

- **Honoraire de l'avant-contrat pour la cession de parcelles de bois 960,00 € TTC**

- **Honoraire de la promesse unilatérale de vente et du compromis de vente dont la validité est supérieure à 12 mois960,00 € TTC**

IV- DIVERS

- Procuration 50,00 € TTC

V- GESTION LOCATIVE

- Location dont le loyer est inférieur à 600,00 : honoraires 7% HT du montant du loyer charges comprises, avec un minimum de perception de 30 € HT par mois
- Location dont le loyer est supérieur ou égal à 600 € : honoraires 5.80% HT du montant du loyer charges comprises
- Honoraires de négociation du bail ½ loyer HT
- Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC par m² jusqu'à 100m² puis 1,50 € TTC par m² pour tout mètre carré supplémentaire, reparti à part égale entre propriétaire et locataire
- Etat des lieux de sortie offert pour les biens en gestion

© Tous droits réservés

CGDM